



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2017-292

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

DDTM 13

13-2017-12-14-003 - Arrêté portant délégation de signature aux agents de la Direction
Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône (10 pages) Page 3

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

13-2017-12-12-006 - Arrêté portant subdélégation de signature à M. MAMIS et aux
principaux cadres de la direction départementale déléguée de la DRDJSCS (3 pages) Page 14

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2017-11-30-018 - Arrêté autorisant le poste de mélange et la canalisation de transport
de gaz naturel ou assimilé sur la commune de Fos-sur-mer (7 pages) Page 18

13-2017-12-12-007 - Arrêté du 12 décembre 2017 (11 pages) Page 26

Préfecture-Direction des collectivités locales, de l'utilité publique et de l'environnement

13-2017-12-06-006 - DECISION LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE
COMMISSAIRE ENQUETEUR POUR LE DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE POUR L'ANNEE 2018 (6 pages) Page 38

DDTM 13

13-2017-12-14-003

Arrêté portant délégation de signature aux agents de la
Direction Départementale des Territoires et de la Mer des
Bouches-du-Rhône

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Arrêté portant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2014 portant organisation de la Direction Départementale Interministérielle des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur **Jean-Luc VIDELAINE**, en qualité de Préfet du Var ;

Vu le décret du Président de la République du 3 novembre 2016 portant nomination de Monsieur **Georges-François LECLERC**, en qualité de Préfet des Alpes Maritimes ;

Vu le décret du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur **Pierre DARTOUT** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié relatif aux missions interdépartementales des directions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 23 août 2017 portant nomination de Monsieur **Jean-Philippe D'ISSERNIO**, Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

Vu l'arrêté n° 2017/64/PJI du 31 août 2017 de Monsieur le Préfet du Var, portant délégation de signature à Monsieur **Jean-Philippe D'ISSERNIO**, Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, pour la mission d'instruction des transports exceptionnels ;

Vu l'arrêté n° 2017-128 du 1er septembre 2017 de Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes, portant délégation de signature à Monsieur **Jean-Philippe D'ISSERNIO**, Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, pour la mission d'instruction des transports exceptionnels ;

Vu l'arrêté n° 13-2017-12-13-008 du 13 décembre 2017 du Monsieur le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, portant délégation de signature à Monsieur **Jean-Philippe D'ISSERNIO**, Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Dans le cadre des dispositions susvisées :

- de l'arrêté n° 13-2017-12-13-008 du 13 décembre 2017 du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, portant délégation de signature à Monsieur **Jean-Philippe D'ISSERNIO**, Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,
- de l'arrêté n° 2017/64/PJI du 31 août 2017 de Monsieur le Préfet du Var,
- de l'arrêté n° 2017-128 du 1er septembre 2017 de Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes, portant délégation de signature à Monsieur **Jean-Philippe D'ISSERNIO**, délégation de signature est accordée pour l'ensemble des décisions visées à :

Monsieur **Pascal JOBERT**, directeur adjoint,
Monsieur **Alain OFCARD**, directeur départemental adjoint, délégué à la mer et au littoral,
Monsieur **Sylvain HOUPIN**, adjoint au directeur.

Article 2 :

Dans le cadre des dispositions :

- de l'article 2 de l'arrêté n° 13-2017-12-13-008 du 13 décembre 2017 du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, portant délégation de signature à Monsieur **Jean-Philippe D'ISSERNIO**, Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône ;
- de l'article 2 de l'arrêté 2017/64/PJI du 31 août 2017 de Monsieur le Préfet du Var,
- de l'article 2 de l'arrêté n° 2017-128 du 1er septembre 2017 de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes,

portant délégation de signature à Monsieur **Jean-Philippe D'ISSERNIO**, délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales, aux personnes et dans les conditions figurant dans le tableau ci-dessous.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires, les attributions de ces derniers seront exercées par les agents désignés par voie de décisions pour assurer leur intérim.

Les références indiquées dans la colonne « Étendue de la subdélégation » du tableau ci-après sont issues de l'arrêté n° 13-2017-12-13-008 du 13 décembre 2017 du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône,

portant délégation de signature à Monsieur **Jean-Philippe D'ISSERNIO**, Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône.

SERVICE	NOM PRENOM	GRADE ET FONCTION	ETENDUE DE LA SUBDELEGATION
Secrétariat Général	MEKKAOUI Djilali	APAE Secrétaire général, chef du service	- AG1, à l'exception des actes relatifs à la NBI (points AB et AD) et AG2
	DEYDIER Perrine	AAE Adjointe au chef de service	- AG1, à l'exception des actes relatifs à la NBI (points AB et AD) et AG2
	BARRAT Catherine	ITPE Chef du pôle	- AG1, à l'exception des actes relatifs à la NBI (points AB et AD)
	TOURROU Eric	SCADD CE	- AG1, à l'exception des actes relatifs à la NBI (points AB et AD)
	SHEARER Emmanuel	APAE Adjoint au chef de service et en charge du pôle légalité et droit administratif	- AG1, à l'exception des actes relatifs à la NBI (points AB et AD) et AG2
	POUZACHE Julie	SACDD-CE Chef de l'unité légalité	- congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical - AG2 point D)
	BEDIKIAN Laurence	SACDD-CE Réfèrent DPM, fonction publique et fiscalité	- AG2 point D)
	BACHELIER Isabelle	SACDD-CE Réfèrent PPR, planification et environnement	- AG2 point D)
	CASALIS Muriel	AAE Chef du pôle droit pénal	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical - AG2 point D)
	VIALE Yves	TSCDD Assistant juridique	- AG2 point D)
	KERGOAT Armelle	SACDD Assistant juridique	- AG2 point D)
Service Urbanisme	MOISSON DE VAUX Bénédicte	AAHCE Chef de service	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole, autorisations de conduire - UA1 à UA9 - SP6
	BONHOMME-MAZEL Isabelle	APAE Adjointe au chef de service et chef du pôle aménagement	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole, autorisations de conduire - UA1 à UA9 - SP6
	REMOND Claude	ITPE Chef du pôle ADS et fiscalité	- congés annuels, RTT - UA1 à UA9

SERVICE	NOM PRENOM	GRADE ET FONCTION	ETENDUE DE LA SUBDELEGATION
	TULASNE Ludovic	SACSDD Adjoint au chef de pôle ADS et fiscalité	- congés annuels, RTT - UA1 à UA9
	LEGALLAIS Éric	SACDD-CE Chef du pôle statistique et information géogra- phique	- congés annuels, RTT
	LANGUMIER Julien	IDTPE Adjoint au chef de service et chef de pôle risque	- congés annuels, RTT - UA1 à UA9
	GASTAUD Clément	ITPE Adjoint au chef du pôle risque	- congés annuels, RTT
Service Construction Transports Crise	CERVERA Thierry	IDTPE Chef de service	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole, autorisations de conduire <u>Département des Bouches-du-Rhône :</u> - CT1 - CT2, points A), D) et F) - CT3, points A) et B) - CT4, points A), B), C), D) et E) - CT5 - CT6 <u>Départements du Var et des Alpes-Maritimes :</u> Arrêtés, avis, décisions, correspondances relatives aux instructions d'autorisations de transports exceptionnels
	COUSSEAU Anne- Gaelle	IDTPE Adjoint et chef du pôle gestion de crise - transports	- congés annuels, RTT , autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire <u>Département des Bouches-du-Rhône :</u> - CT1 - CT2, points A) D) et F) - CT3, point A) - CT4, points A), B), C), D) et E) - CT5 - CT6 <u>Départements du Var et des Alpes-Maritimes :</u> Arrêtés, avis, décisions, correspondances relatives aux instructions d'autorisations de transports exceptionnels
	KAWSKI Stéphane	TSCDD Chef de l'unité transports	<u>Département des Bouches-du-Rhône:</u> - congés annuels, RTT - CT1 point B, n°2 (autorisations) <u>Départements du Var et des Alpes-Maritimes</u> Arrêtés, avis, décisions, correspondances relatives aux instructions d'autorisations de transports exceptionnels

SERVICE	NOM PRENOM	GRADE ET FONCTION	ETENDUE DE LA SUBDELEGATION
	OLLIVIER Jacques	TSCDD Chef de l'unité gestion de crise	- congés annuels, RTT
	PUGET Éric	TSCDD Chef du pôle accessibilité sécurité	- congés annuels, RTT - CT4 point A)
	JULLIEN Jean-Michel	SACDD-CS Chef de l'unité commissions de sécurité	- congés annuels, RTT
	AYNE Valérie	IEF Chef du pôle patrimoine bâtiment durable	- congés annuels et RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical - CT6
	BANCEL Nicolas	TSCDD Chef de l'unité bâtiment et immobilier de l'Etat	- congés annuels et RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical
	DUVAL Magali	Chef de l'unité contrôle des règles de construction	- congés annuels et RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical
Service Habitat	BERGE Dominique	ICTPE Chef de service	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole, autorisations de conduire - HA1, HA2, HA3 et HA5
	GOGIOSO Virginie	APAE Adjoint	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole, autorisations de conduire - HA1, HA2, HA3 et HA5
	LEONARD Carine	IPEF Adjoint et chef du pôle renouvellement urbain	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole, autorisations de conduire - HA1, HA2, HA3 et HA5
	CHAZEL Aurélien	ITPE Chef du pôle habitat social	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical - HA1 points 9 à 14 - HA5 - CT4 point A)
	VERANI Julien	Chef du pôle habitat privé / délégation de l'ANAH	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical
Service de l'Agriculture et de la Forêt	LECCIA François	APAE Chef de service	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire - AF1 et AF2
	DUPONT Vincent	IDAE Adjoint et chef du pôle politique agricole commune	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire - AF1 et AF2
	LACAS Jean-Guillaume	IDAE	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales

SERVICE	NOM PRENOM	GRADE ET FONCTION	ETENDUE DE LA SUBDELEGATION
		Chef du pôle structures et conjoncture	d'absence sauf droit syndical; ordres de mission métropole ; autorisations de conduire - AF2 point A) sauf le n°1 - AF2 point B) - AF2 point C) - AF2 point D) sauf n° 1 à 6, 12 à 15, 18 et 19 - AF2 point F) sauf n°4, 5 et 6 - AF2 point G) - AF2 point H) - AF2 point I)
	BETTINELLI Gael	IAE Chef du pôle forêt	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole, autorisations de conduire - AF1 point A) - AF1 point B) sauf refus de défrichement - AF1 point D) - AF1 point G) - AF1 point H) - AF1 point I) - AF1 point K)
Service Mer, Eau et Environnement	CHOMARD Nicolas	AC2AM Chef de service	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole, autorisations de conduire - AF3 point D) - ME1 à 21
	DALLE Léa	IPEF Adjoint	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole, autorisations de conduire - AF3 point D) - ME1 à 21
	COLOMB Julie	IPEF Adjoint et chef du pôle nature et territoires	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole, autorisations de conduire - AF2 point J) - AF3 point D) - ME1 à 17 - ME19 point C) - ME20 et ME21
	BAYEN Philippe	IAE Adjoint au chef du pôle nature et territoires	- congés annuels, RTT - ME20 point A) n° 7 et point B) n° 5,6,8,13,15,16,17 et 25 à 30 - AF3 point D)
	DURAND Laurence	IAE Chef du pôle milieux aquatiques	congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical - ME19 point C) - ME21
	FAIRON Patrick	IAE Adjoint au chef du pôle milieux aquatiques	congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical - ME19 point C) - ME21

SERVICE	NOM PRENOM	GRADE ET FONCTION	ETENDUE DE LA SUBDELEGATION
	DE BODIN DE GALEMBERT Gonzague	TSCDD Chef de l'unité instruction et contrôle police de l'eau	- congés annuels, RTT
	ZOULALIAN Franck	ITPE Chef du pôle stratégie et gestion du domaine public maritime	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical - ME18 pour les points B), C), F) et G)
	LUBRANO Mathieu	TSCDD Adjoint au chef du pôle stratégie et gestion du domaine public maritime	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical - ME18 pour les points B), C), F) et G)
	MAFFEO Emmanuelle	AAM Chef du pôle maritime	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical - ME 6, ME7, ME8, ME11, ME13, ME15, ME16 et ME17 - ME 19 point B)
	SHEARER Aurélia	APAE Adjoint au pôle maritime	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical - ME 6, ME7, ME8, ME11, ME13, ME15, ME16 et ME17 - ME 18 point B)
	COTI Brigitte	SACDD-CN Chef de l'unité pêche maritime et cultures marines	- ME15
	GOGUY Franck	TSCDD Chef de l'unité littorale des affaires maritimes	- ME15
Service Territorial d'Arles	UNTERNER Robert	ICTPE Chef de service	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole, autorisations de conduire - AF1 point B) sauf refus de défrichement - HA5 - PA1 - UA1, UA2 et UA3 pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires
	JAUBERT Stéphane	IDAE Adjoint au chef de service, chef du pôle eau environnement	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole - AF1 point B) sauf refus de défrichement - HA5 - PA1 - UA1, UA2 et UA3 pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires
	TEHAR Annie	APAE Adjoint au chef de	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission

SERVICE	NOM PRENOM	GRADE ET FONCTION	ETENDUE DE LA SUBDELEGATION
		service	métropole - AF1 point B) sauf refus de défrichement - HA5 - PA1 - UA1, UA2 et UA3 pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires
	BEGUIER Jean-Yves	ITPE Chef du pôle des politiques urbaines	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole - AF1 point B) sauf refus de défrichement - HA5 - PA1 - UA1, UA2 et UA3 pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires
Service Territorial Centre	FIGUEROA-JUNIQUE Frédérique	APAE Chef de service	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole, autorisations de conduire - AF1 point B) sauf refus de défrichement et point C) - HA5 - PA1 - UA1, UA2 et UA3 pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires
	VETTORI Giancarlo	IDTPE Adjoint et chef du pôle planification aménagement	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole - AF1 point B) sauf refus de défrichement et C) - HA5 - PA1 - UA1, UA2 et UA3 pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires
	FLORES Gilles	ITPE Chef du pôle conseil et connaissance des territoires	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole - AF1 point B) sauf refus de défrichement et point C) - HA5 - PA1 - UA1, UA2 et UA3 pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires
Service Territorial Est	BALAGUER Isabelle	IDTPE Chef de service	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole, autorisations de conduire - AF1 point B) sauf refus de défrichement et C) - HA5 - PA1 - UA1, UA2 et UA3 pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont

SERVICE	NOM PRENOM	GRADE ET FONCTION	ETENDUE DE LA SUBDELEGATION
			les demandes de pièces complémentaires
	SALLEFRANQUE Mayder	AAE Adjoint et chef de pôle réglementation de l'urbanisme et environnement	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole, autorisations de conduire - AF1 point B) sauf refus de défrichement et C) - HA5 - PA1 - UA1, UA2 et UA3 pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires
	CHRISTIN Natacha	ITPE Chef du pôle planification de l'aménagement et de l'habitat	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole - AF1 point B) sauf refus de défrichement et C) - HA5 - PA1 - UA1, UA2 et UA3 pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires
	CHABRIER Valérie	ITPE Chargée de mission	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole - AF1 point B) sauf refus de défrichement et C)
Service Territorial Sud	WALTHER Louise	IDTPE	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole, autorisations de conduire - AF1 point B) sauf refus de défrichement et C) - HA5 - PA1 - UA1, UA2 et UA3 pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires
	ARCHELAS Frédéric	IDTPE	- congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absence sauf droit syndical, ordres de mission métropole, autorisations de conduire - AF1 point B) sauf refus de défrichement et C) - HA5 - PA1 - UA1, UA2 et UA3 pour les seules correspondances nécessaires à l'instruction dont les demandes de pièces complémentaires

Article 3 :

Délégation est également accordée aux cadres désignés pour assurer la permanence administrative afin de signer en cas d'urgence les autorisations exceptionnelles de circulation visées dans l'arrêté n° 13-2017-12-13-008 du 13 décembre 2017 du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, portant délégation de

signature à Monsieur **Jean-Philippe D'ISSERNIO**, Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône « code CT1 - routes et circulation routières, point B) n° 2 b) : « Autorisations exceptionnelles de circulation des véhicules poids lourds de transport de marchandises et véhicules de transport de matières dangereuses ».

Article 4 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 15 décembre 2017, date à laquelle l'arrêté n° 13-2017-10-23-003 du 23 octobre 2017 est abrogé.

Article 5 :

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 14 décembre 2017

**Le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer**

Signé

Jean-Philippe D'ISSERNIO

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des
Sports et de la Cohésion Sociale

13-2017-12-12-006

Arrêté portant subdélégation de signature à M. MAMIS et
aux principaux cadres de la direction départementale
déléguée de la DRDJSCS



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHONE

**DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE
DE LA REGION PROVENCE – ALPES – COTE D’AZUR**

RAA

Arrêté portant subdélégation de signature à Monsieur Didier MAMIS et aux principaux cadres de la direction départementale déléguée de la DRDJSCS.

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte-D’azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l’organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret du Président de la République du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur Pierre DARTOUT en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte-D’Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône,

Vu l’arrêté interministériel du 29 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Gérard DELGA en qualité de directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Provence-Alpes-Côte-D’azur par intérim, à dater du 1^{er} octobre 2017,

Vu l’arrêté ministériel du 31 mars 2015 portant nomination de Monsieur Didier MAMIS, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale des Bouches-du-Rhône,

Vu l’arrêté du 11 décembre 2017 du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur, portant délégation à Monsieur Gérard DELGA, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Provence-Alpes-Côte-D’azur par intérim,

Sur proposition du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Provence-Alpes-Côte-D’azur par intérim,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La délégation de signature du préfet, telle que prévue par l’arrêté préfectoral du 11 décembre 2017 à Monsieur Gérard DELGA, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Provence-Alpes-Côte-D’azur par intérim, est conférée à Monsieur Didier MAMIS, directeur départemental délégué de la DRDJSCS pour le département des Bouches-du-Rhône.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier MAMIS, la délégation de signature sera exercée, dans la limite de leurs attributions respectives et hors exercice en propre des compétences du directeur départemental délégué mentionnées au 1^{er} du I et III de l'article 4 du décret du 3 décembre 2009, par :

- Madame Lætitia STEPHANOPOLI, responsable du pôle départemental « Famille et personnes vulnérables, CMCR »,
- Monsieur Anthony BARRACO, responsable du pôle départemental « Ville, Jeunesse et Sport » (V.J.S.).

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Anthony BARRACO, responsable du pôle départemental Ville, Jeunesse et Sport, la subdélégation de signature qui lui est accordée dans les conditions prévues à l'article 3 du présent arrêté est exercée, par :

- Messieurs Jean VIOLET et Damien CARBONNEL, chefs des services chargés de la jeunesse, du sport et de la vie associative pour les actes, décisions ou avis relevant de ces services,
- Madame Lucie GASPARIN, cheffe de service cheffe de service de la Politique de la Ville, et Madame Muriel BRUNIER, adjointe pour les actes, décisions ou avis relevant de ce service chargé de la Politique de la Ville pour les actes, décisions ou avis relevant de son service,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laetitia STEPHANOPOLI, responsable du pôle départemental Famille et Personnes Vulnérables – CMCR, la subdélégation de signature qui lui est accordée dans les conditions prévues à l'article 3 du présent arrêté est exercée, par :

- Madame Marie-Angéline COUPE, cheffe du service Familles Vulnérables pour les actes, décisions ou avis relevant du service Familles Vulnérables,
- Madame Martine GROS, pour les actes, décisions ou avis relevant de la mission handicap,
- Madame le Docteur Véronique CAYOL, responsable du CMCR, pour les actes, décisions ou avis du CMCR ;
- Madame Françoise CAYRON, pour les actes, décisions ou avis relatifs à la tutelle des pupilles de l'État.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement du Docteur Véronique Cayol, la subdélégation qui lui est accordée dans les conditions prévues à l'article 1 du présent arrêté est exercée par Madame Patricia MOSCA et Monsieur Jean-Claude CASANOVA pour les actes courants de gestion et d'instruction des dossiers du comité médical et de la commission de réforme.

ARTICLE 5 :

Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 6 :

Le directeur régional et départemental par intérim, le directeur départemental délégué, les responsables de pôle et l'ensemble des cadres de la DRDJSCS mentionnés dans le présent arrêté sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et entrera en vigueur à compter de la date de cette publication..

Fait à Marseille, le 12 décembre 2017
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional et départemental
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale par intérim

Signé

Gérard DELGA

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2017-11-30-018

Arrêté autorisant le poste de mélange et la canalisation de
transport de gaz naturel ou assimilé sur la commune de
Fos-sur-mer

PREFET DES BOUCHES DU RHONE

*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Le 30 novembre 2017

*Service Énergie et Logement
Unité Concessions Hydroélectriques et Réseaux
16 rue Antoine Zattara
CS 70248
13331 Marseille cedex 03*

Nos réf. : DJ/D-0104-2017-SEL
Affaire suivie par : Denis JUNG
denis,jung@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 88 22 63 30
Dossier n°GRT 17-04-13 – AS-PCE-0659

RÉSEAU DE TRANSPORT DE GAZ

Département : Bouches-du-Rhône

Commune : Fos-sur-mer

**Ouvrage : Création du poste de mélange et d'injection du projet JUPITER 1000
et son raccordement au réseau à Fos-sur-mer (13)**

AUTORISATION DE CONSTRUIRE ET D'EXPLOITER

Pétitionnaire : GRTgaz – Territoire Rhône - Méditerranée

**Arrêté autorisant le poste de mélange et la canalisation de transport de gaz naturel ou
assimilé sur la commune de Fos-sur-mer**

Le Préfet du département des Bouches-du-Rhône

- Vu le code de l'environnement, notamment les chapitres IV et V du titre V du livre V ;**
- Vu le code de l'énergie, notamment les chapitres Ier du titre II du livre Ier et du titre III du livre IV ;**
- Vu le code de l'urbanisme ;**
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;**
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;**
- Vu l'arrêté ministériel du 04 juin 2004 portant autorisation de transport de gaz pour l'exploitation des ouvrages dont la propriété a été transférée à GRTgaz ;**
- Vu l'arrêté du 5 mars 2014 modifié définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques ;**
- Vu la demande en date du 19 avril 2017 et les engagements souscrits par le pétitionnaire dans son dossier de demande d'autorisation ;**
- Vu les mémoires, engagements, pouvoirs et autres pièces produites à l'appui de cette demande ;**
- Vu les avis et observations formulés dans le cadre de la consultation des services administratifs et des collectivités territoriales intéressées, à laquelle il a été procédé en date du 11 juillet 2017 dans le cadre de l'instruction administrative réglementaire et les réponses apportées par GRTgaz à ces avis et observations par courrier en date du 14/09/2017 ;**
- Vu l'avis formulé par la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA dans son rapport du 26 juin 2017 sur le projet sus-mentionné ;**
- Vu l'avis favorable émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques sur le dossier de demande d'autorisation en date du 22 novembre 2017;**

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRÊTE :

Article 1 :

La Société anonyme, GRTgaz est autorisée à construire et exploiter une canalisation de transport de gaz naturel ou assimilé, établie conformément au projet de tracé figurant sur la carte annexée au présent arrêté.

Article 2 :

L'autorisation concerne les ouvrages décrits ci-après :

- Un poste de mélange et d'injection du projet "Jupiter 1000" appelé installation annexe de la canalisation
- Deux canalisations de diamètre nominal 150 (DN 150) d'une longueur d'environ 100 mètres chacune transportant du gaz naturel sous une pression maximale en service (PMS) de 67,7 bar.

Article 3 :

Les ouvrages autorisés seront construits sur le territoire de la commune de Fos-sur-Mer dans le département des Bouches-du-Rhône.

Article 4 :

La mise en service des ouvrages devra se faire conformément aux dispositions de l'article R.555-41 du code de l'environnement.

Article 5 :

Le pouvoir calorifique du gaz transporté sec dans les conditions normales de température et de pression (0 °C et 1,013 bar) est compris entre 10,7 et 12,8 kWh/m³ (kilowatt heure par mètre cube) de gaz pour le réseau acheminant du gaz à haut pouvoir calorifique.

La composition du gaz transporté sera telle qu'elle ne puisse entraîner d'effets dommageables sur les canalisations concernées par la présente autorisation.

Toute modification dans les caractéristiques du gaz transporté, telles qu'elles sont définies ci-dessus, doit être préalablement autorisée par le service du contrôle. Dans ce cas, le titulaire de l'autorisation de transport de gaz devra assurer aux utilisateurs une équitable compensation des charges supplémentaires résultant de cette mesure.

Article 6 : Dispositions diverses

Le titulaire de l'autorisation de transport de gaz devra faire respecter à l'entreprise chargée des travaux la réglementation en vigueur et signalera notamment au service du contrôle toute découverte de vestiges archéologiques ;

Article 7 :

La présente autorisation est accordée sans limite de durée. Elle pourra être suspendue pour une durée limitée ou retirée suivants les dispositions de l'article L 555-18 du code de l'environnement.

1

Les documents annexés au présent arrêté peuvent être consultés dans les services de la préfecture des Bouches-du-Rhône et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur

Article 8 :

La présente autorisation est incessible et nominative. En cas de changement d'exploitant, l'autorisation ne pourra être transférée que par autorisation de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation de l'ouvrage concerné, dans les conditions prévues à l'article R.555-27 du code de l'environnement.

Article 9 :

Le présent arrêté sera publié au bulletin des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 10 :

le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de la juridiction territorialement compétente :

— par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de la canalisation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et R. 555-18 dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de ces décisions. Toutefois, si la mise en service du poste et de la canalisation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage de ces décisions, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service ;

— par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

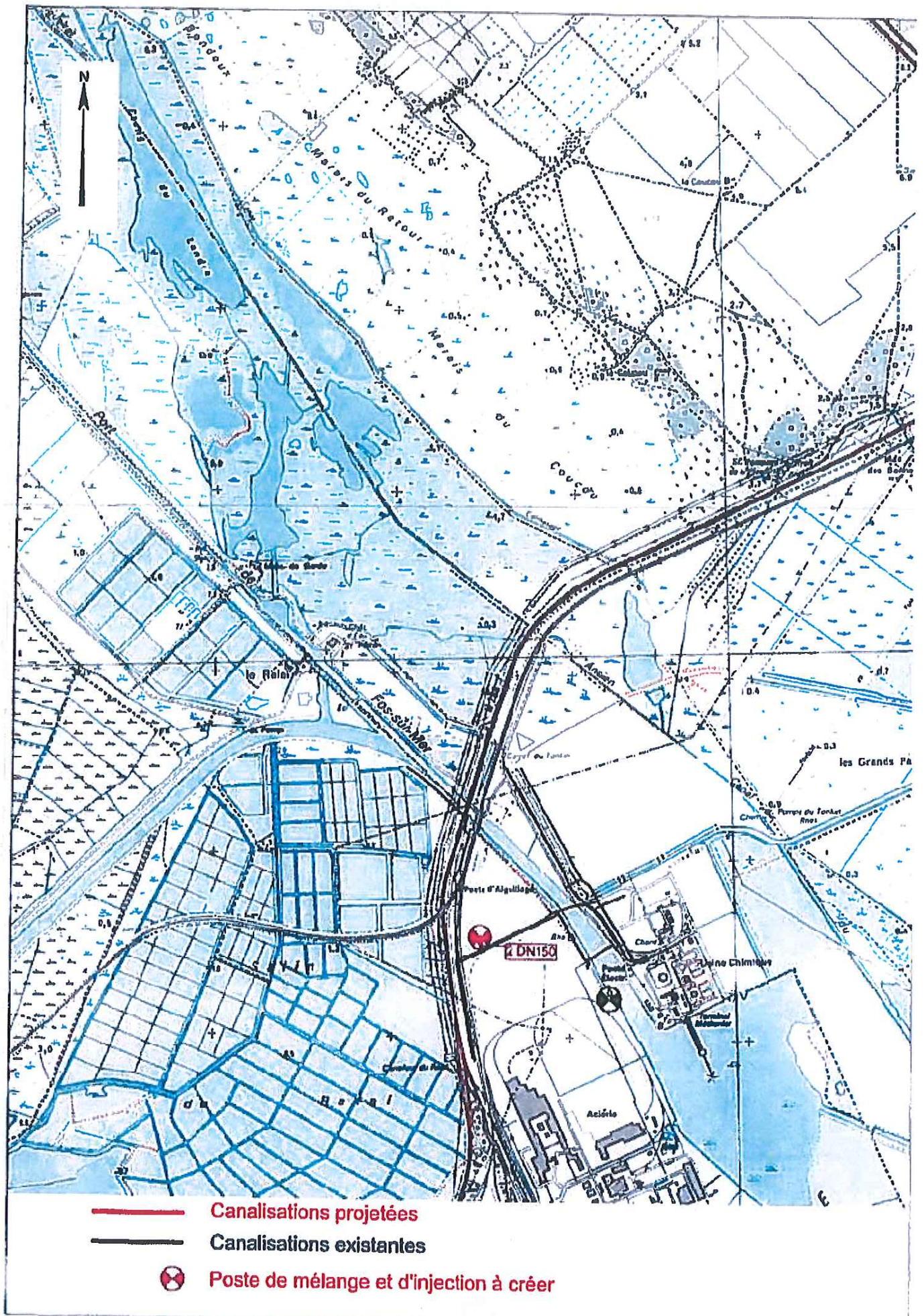
Article 11 :

Le Préfet des Bouches-du-Rhône, M. le Maire de la commune de Fos-sur-Mer, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

30 NOV. 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Régionale et par délégation
L'adjointe au Chef de Service Energie Logement

Anne ALOTTE





CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL

Département des BOUCHES-DU-RHONE
Commune de FOS-SUR-MER(13)

**CREATION DU POSTE DE MELANGE ET D'INJECTION
DENOMME "JUPITER 1000" ET RACCORDEMENT
AU RESEAU FOS-SUR-MER(13)**

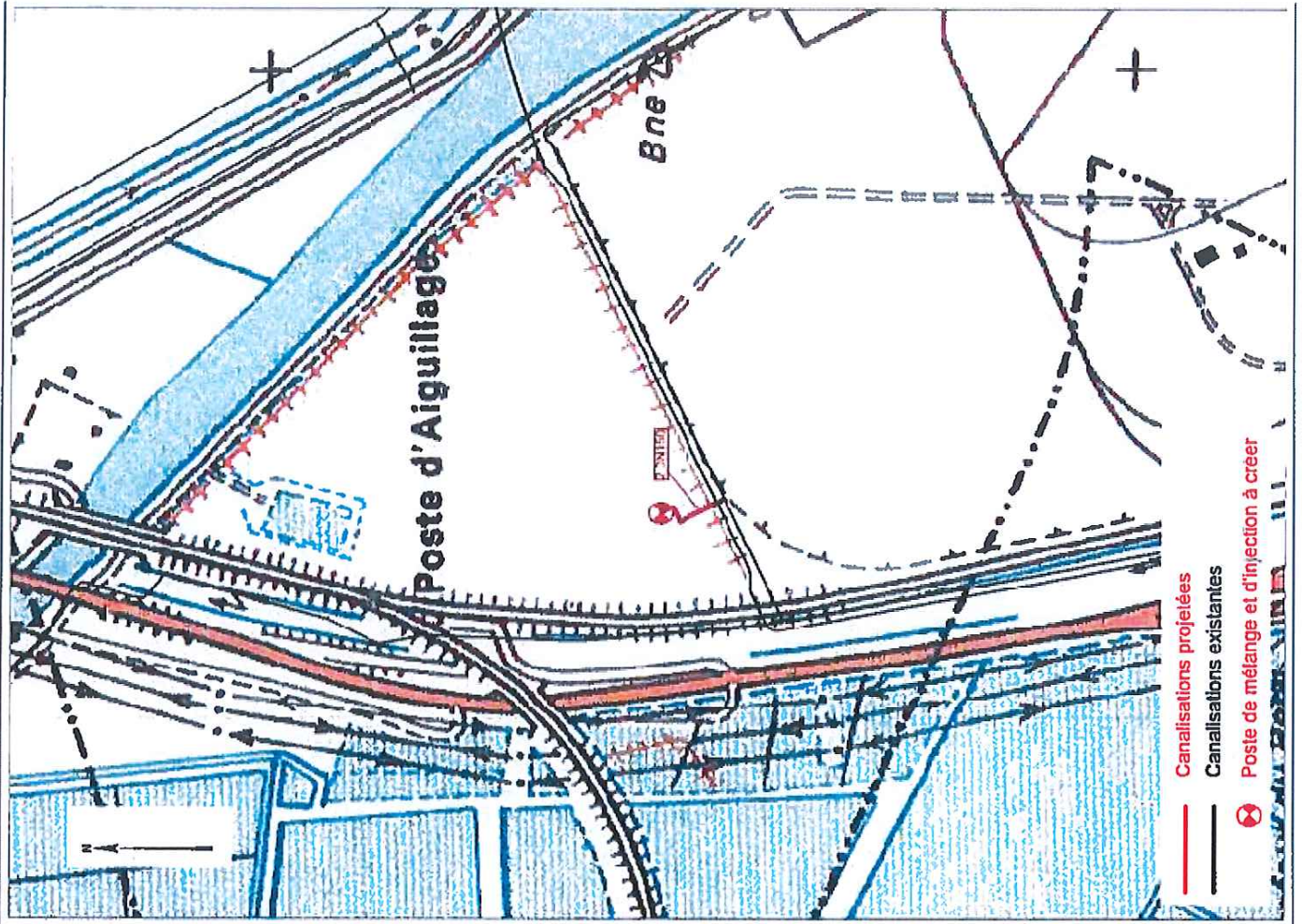
2 DN150

COEFFICIENT DE SECURITE REGLEMENTAIRE B

CARTE GENERALE DU TRACE

Etabli par		Date	Verifié par	Date	Approuvé par	Date
ATGTSM 111 Route de Fos-Technoparc-Bat.14 13177 VITROLLES 13177 VITROLLES system.techno@grtgaz.fr		Mars 2017				
Indice	Initiateur	Date	Objet		Etabli par	Validé par
0	A.T.G.T.S.M.	20/03/2017	Création-12811		L.M	M.G
Echelle		Code Technique		Référence		Indice
1:5000		X		12811-5000		0
DIRECTION DE L'INGENIERIE Agence Ingénierie Rhône Méditerranée 107 boulevard Viner Mérie 69433 LYON cedex 03 Tél : 04 78 14 89 20 - Fax : 04 78 14 89 20 - www.grtgaz.com CRTgaz - SA au capital de 535 020 700 euros - RCS Nanterre 440 117 630 - 6 rue Razou Nordong 92270 Bois Colombes <small>Ce document est la propriété de CRTgaz. Il ne peut être reproduit ou divulgué sans autorisation.</small>						

12811-50000_dgn-20/03/2017_17:31:07





CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL

Département des BOUCHES-DU-RHONE
Commune de FOS-SUR-MER(13)

**CREATION DU POSTE DE MELANGE ET D'INJECTION
DENOMME "JUPITER 1000" ET RACCORDEMENT
AU RESEAU FOS-SUR-MER(13)**

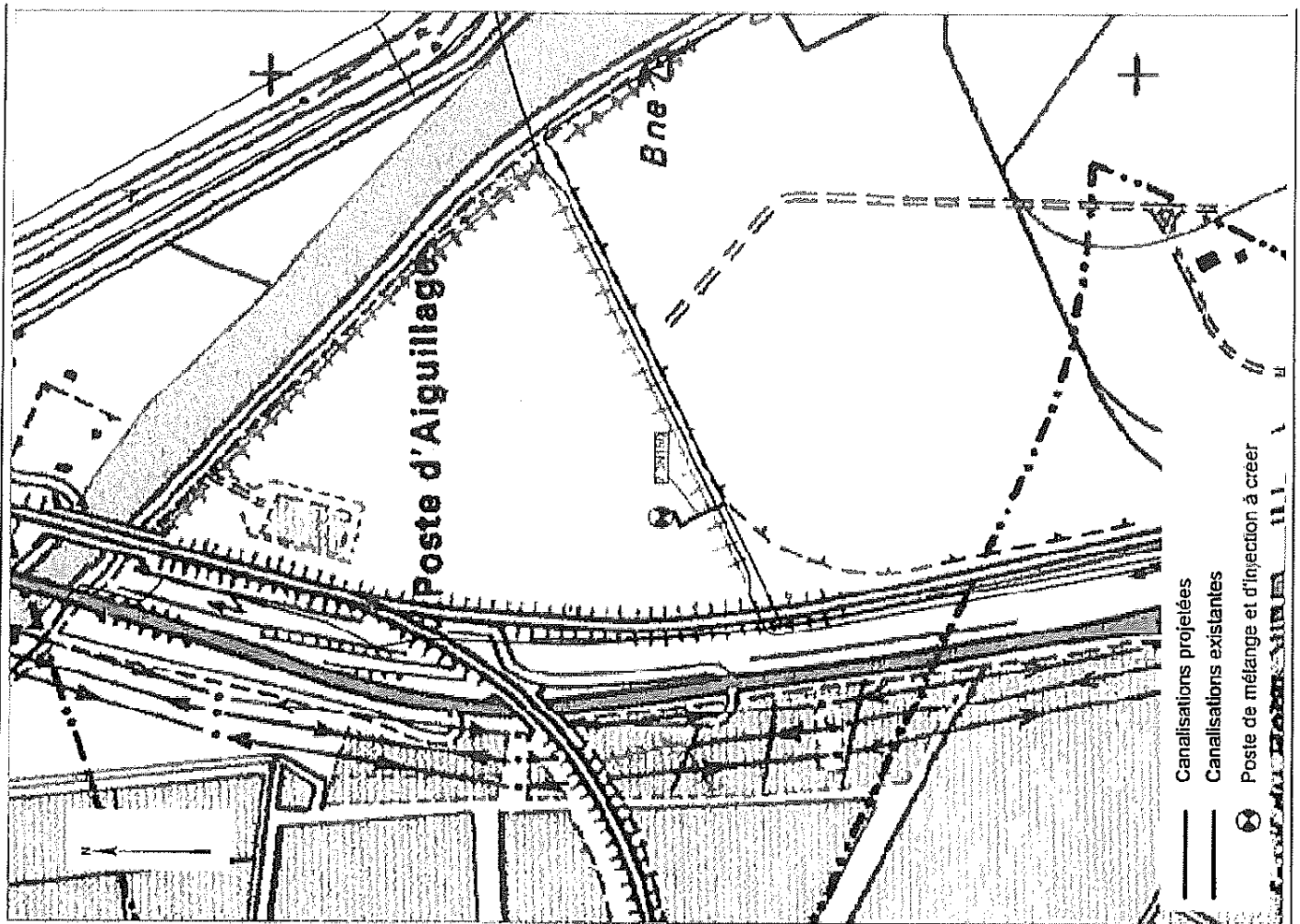
2 DN150

COEFFICIENT DE SECURITE REGLEMENTAIRE B

CARTE GENERALE DU TRACE

Elaboré par	Date	Vérifié par	Date	Approuvé par	Date
ATGISM 111 Route de Fos-sur-Mer 13270 Fos-sur-Mer Tél: 04 78 14 69 20 Fax: 04 78 14 69 20 www.grtgaz.com sgism.vendredi@orange.fr	Mars 2017				
Indice	Initiateur	Date	Objet	Etabli par	Validé par
0	A.T.G.T.S.M.	20/05/2017	Création-12811	L.M	M.G
Echelle	Code Technique		Référence		Indice
1:5000	X		12811-5000		0
DIRECTION DE L'INGENIERIE Agence Ingénierie Rhône Méditerranée 107 boulevard Viller Meto 69430 LYON cedex 03 Tél: 04 78 14 69 20 - Fax: 04 78 14 69 20 - www.grtgaz.com CRTI gaz - SA au capital de 535 600 700 euros - RCS Nanterre 440 117 630 - 8 rue Raoul Nordling 92270 Bois Colombes <small>Cet document est la propriété de GRTgaz. Il ne peut être reproduit ou affiché sans autorisation.</small>					

12811-situ-5000



Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2017-12-12-007

Arrêté du 12 décembre 2017



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD

RAA

**Arrêté du 12 décembre 2017 portant délégation d'ordonnancement secondaire
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
au titre des différents programmes exécutés par le-SGAMI de Marseille
et le centre de Services Partagés SGAMI de Marseille**

La Secrétaire générale de la zone de défense
et de sécurité sud auprès du Préfet de la Région Provence-
Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n°2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 27 avril 2017, portant nomination de Madame Magali CHARBONNEAU, secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2016 portant affectation de Monsieur Hugues CODACCIONI, contrôleur général de la police nationale, en qualité d'adjoint au secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur sud ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) de la zone de défense et de sécurité sud ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2017 portant délégation de signature à Madame Magali CHARBONNEAU, Secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône

A R R E T E

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Magali CHARBONNEAU, secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité sud, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Monsieur Hugues CODACCIONI, secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur sud.

**TITRE PREMIER : MISSIONS RELEVANT DU RESPONSABLE DU BUDGET
OPERATIONNEL DE PROGRAMME ZONAL N° 7 DU PROGRAMME 176**

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Madame Caroline AZAIS-BOYER, attachée d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Monsieur Frédéric BRIANT, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget, à Madame Geneviève MICHON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, à Monsieur Bernard GAT, secrétaire administratif de classe supérieure, à Madame Nathalie MARCHIONE, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Morgane JAMET, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Isabelle STURINO, secrétaire administrative de classe normale, à Monsieur Antoine MARIN, secrétaire administratif de classe normale, à Monsieur Laurent FRANCOIS adjudant-chef, à Monsieur Inzoudine EL MANROUF, secrétaire administratif de classe normale, Madame Elsa DI DOMENICO, adjointe administrative, et à Monsieur Mustapha DEBAB, adjoint administratif, pour effectuer dans CHORUS la programmation et le pilotage des crédits du B.O.P. zonal n° 7 relevant du programme 176, notamment pour recevoir les crédits du B.O.P. zonal, répartir ces crédits entre les unités opérationnelles et procéder à des réallocations de crédits entre services, en cours d'exercice budgétaire.

**TITRE DEUX : MISSIONS RELEVANT DU RESPONSABLE DU BUDGET OPERATIONNEL
DE PROGRAMME ZONAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE
SUD DU PROGRAMME 216**

ARTICLE 1 :

Sont autorisés à exprimer les besoins de l'U.O. relative aux moyens alloués à la DSIC en gestion locale (centre financier 0216-CSIC-DSUD) adressés par les chefs de services dûment habilités, Madame Magali IVALDI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Madame Valérie DE OLIVEIRA, secrétaire administrative de classe supérieure, Madame Isabelle POELAERT, technicienne SIC de classe supérieure, Madame Christine VERCHER, adjointe administrative, appartenant tous au bureau des Moyens et Activités Transverses de la DSIC, dans la limite des montants fixés ainsi qu'à constater le service fait.

**TITRE TROIS : MISSIONS RELEVANT DU RESPONSABLE DE L'UNITE
OPERATIONNELLE SGAMI DE MARSEILLE ET DU RESPONSABLE DE
L'UNITE OPERATIONNELLE SGAMI PRESTATAIRE**

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Madame Caroline AZAIS-BOYER, attachée d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Monsieur Frédéric BRIANT, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget, à Madame Geneviève MICHON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, à Monsieur Bernard GAT, secrétaire administratif de classe supérieure, à Madame Nathalie MARCHIONE, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Morgane JAMET, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Isabelle STURINO, secrétaire administrative de classe normale, à Monsieur Mustapha DEBAB, adjoint administratif, à Monsieur Antoine MARIN, secrétaire administratif de classe normale, à Monsieur Inzoudine EL MANROUF, secrétaire administratif de classe normale, à Madame Isabelle PERCKE, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Elsa DI DOMENICO, adjointe administrative et à Monsieur Laurent FRANCOIS adjudant-chef, pour effectuer, dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits de l'U.O. SGAMI Sud (centre financier 0176-DSUD-DSGA) relevant du programme 176.

ARTICLE 2 :

Sont autorisés à exprimer les besoins relevant de l'U.O SGAMI sud (centre financier : 0176-DSUD-DSGA) qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents, dont les noms suivent :

Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom
CHAPPE Sabine	SANCHEZ Francis	SIMON Laura
DIEBOLD Morgane	COLLIGNON Geneviève	BAUMIER Marie-Odile
VERNEUIL Hortense	MATTEI Muriel	JONQUIERES Jérémy
PEREZ Nathalie	IVALDI Magali	GOUILLARD Joelle
BELKENADIL Naoual	PEREZ Magali	JEAN-MARIE Nadège
NOWAK Sylvie	IBIZA-FISHER Geneviève	DI GENNARO Elena
CARLI Catherine	VERDIER-DELLUC Nathalie	GAY Laetitia
CADART Séverine	VIALARS Marion	MAZZOLO Carine
REYNIER Béatrice	COSTANTINI Christine	DI DOMENICO Elsa
ROUMANE Sonia	BASTIDE Corinne	PASQUIER Vincent
BEDDAR Hocine	FARESS Hanan	PERCKE Isabelle
BIET Justine	KHERROUBI Houria	MOUNIER Sandra
FLORES Cécile	OUAICHA Fatiha	

Cette procédure dématérialisée sera effectuée sur l'interface informatique CHORUS Formulaire et, le cas échéant, sur des formulaires papiers.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} sera exercée Monsieur le Colonel Patrick HOAREAU, directeur de l'équipement et de la logistique, par Monsieur Christophe LATTARD, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau administration et finances, par Madame Naoual BELKENADIL, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau administration et finances, responsable budget, pour effectuer dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits de l'U.O. SGAMI Prestataire (centre financier : 0176-DSUD-DSPI) relevant du programme 176.

ARTICLE 4 :

Sont autorisés à exprimer les besoins relevant de l'U.O. SGAMI Prestataire (centre financier : 0176-DSUD-DSPI) qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents, dont les noms suivent :

Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom
BEDDAR Hocine	BAUWENS Nathalie	JEAN-MARIE Nadege
BERAUD Sandra	CADART Séverine	OUAICHA Fatiha
BONIFACCIO Dominique	VERDIER-DELLUC Patricia	FARESS Hanan
BELKENADIL Naoual	CARLI Catherine	REYNIER Béatrice
PEREZ Magali	GAY Laëtitia	PASQUIER Vincent
MOUNIER Sandra		

Cette procédure dématérialisée sera effectuée sur l'interface informatique GIBUS ou sur les formulaires Chorus et, le cas échéant, sur des formulaires papiers.

TITRE QUATRE : MISSIONS RELEVANT DU PROGRAMME 303
--

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1er est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Madame Caroline AZAIS-BOYER, attachée d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Monsieur Frédéric BRIANT, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget, à Madame Geneviève MICHON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, à Monsieur Bernard GAT, secrétaire administratif de classe normale, à Madame Nathalie MARCHIONE, secrétaire administrative de classe normale, à Monsieur Mustapha DEBAB, adjoint administratif, à Monsieur Antoine MARIN, secrétaire administratif de classe normale, à Madame Elsa DI DOMENICO, adjointe administrative et à Monsieur Laurent FRANCOIS adjudant-chef, pour effectuer dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits relatifs au fonctionnement des centres de rétention administrative relevant du centre financier 0303-CLII-DSUD du programme 303.

**TITRE CINQ : MISSIONS RELEVANT DU RESPONSABLE DE L'UNITE
OPERATIONNELLE CONTENTIEUX POLICE ET GENDARMERIE DU
BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME : « AFFAIRES JURIDIQUES
ET CONTENTIEUSES » DU PROGRAMME 216**

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Jean-Pierre PLISTAT, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, à Monsieur Cyrille CAMUGLI, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, chef du pôle « défense de l'Etat et de ses agents » et par Monsieur Daniel FANZY, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, chef du pôle « réparation des dommages accidentels » pour effectuer, dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits de l'UO contentieux police et gendarmerie, centre financier : 0216-CAJC-DSUD, relevant du programme 216 et constater le service fait.

TITRE SIX : MISSIONS RELEVANT DU CENTRE DE SERVICES PARTAGES MI5PLTF013

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est donnée Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, et :

- à Monsieur Christophe CIANCIO, attaché d'administration de l'Etat, chef du CSP SGAMI Sud (centre de services partagés SGAMI Sud) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables d'unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les Programmes 176, 303, 152 (Titre V), 161,303, 724, 723, 216/ 148, 217, 232, 307 (titre II), 780 (titre II) ;
- au Commandant Karl ACCOLLA, coordinateur équipe GN CSP SGAMI Sud et à la Majore Sylvie SERRE, adjointe au coordinateur équipe GN, en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles de la gendarmerie nationale en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les Programmes 152 (gendarmerie nationale) et 105 (affaires étrangères) ;
- à Madame Virginie NATALE, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau des dépenses courantes (centre de services partagés SGAMI Sud) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les Programmes 176, 303, 152 (Titre V), 161,303, 724, 723, 216/ 148, 217, 232, 307 (titre II), 780 (hors titre II) ;

- à Monsieur Ezzedine KADA-YAHYA, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau des dépenses métiers et recettes non fiscales (centres de services partagés) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les Programmes 176, 303, 152 (Titre V), 161,303, 724, 723, 216/ 148, 217, 232, 307 (titre II), 780 (hors titre II).

ARTICLE 2 :

Dans le cadre de l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État, délégation est accordée aux agents « responsables », dont les noms suivent, relevant du centre de services partagés CHORUS, en fonction de leur habilitation, aux fins d'exécution dans CHORUS des décisions des prescripteurs, et en particulier pour la validation des demandes de paiement (incluant les loyers de la gendarmerie relevant du P152), des engagements juridiques (incluant les loyers de la gendarmerie relevant du P152), des engagements de tiers, des recettes non fiscales et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations :

Sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 724, 723, 216, 105, 148, 217, 232, 333, 307 (titre II), 780 (Hors titre II)		
Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom
APELIAN Josiane	ALBERT Aurélien	BAS Bérangère
BELBACHIR Ammaria	BOUSSIE Marion	BELBACHIR Ammaria
BOURGOUIN Nora	BOULAIN Marie-Hélène	BOURGUET Florence
BOYER Marie-Antoinette	BREFEL Baotien	BROTO Liliane
BUTI Jacqueline	CAILLOL Estelle	CASELLA Marjorie
COQUET Adeline	DAHMANI Anissa	PERRIER Emilie
DEBREN Claudine	DENJEAN Alexandra	DIDONNA Joëlle
DINOT Anne-Marie	DOUNA Sandy	DUMORTIEZ Céline
EUGENE Jean-Marc	FOUILLAT Marisol	GABOURG Martiny
GALIBERT Jean-Paul	GALLARDO Karine	VALLEJO Geneviève
GRANDIN Catherine	GRUET Sonia	TROMBETTA Aline
HOUDI Fatima	JURGENS Sabine	LACROIX Sandrine
VUAILLET Sophie	LAGUILHON-DEBAT Angéla	LEVEILLE Virginie
LUCAS Julie	MANSARD Marie-Dominique	MARQUOIN-LAROUÏ Isabelle
MARTINEZ Christiane	MENDONCA Sofia	MILITELLO Audrey

MOLINOS Patricia	MONTI Chantal	PRUDHOMME Sandy
PERRON Véronique	PRODEL Nicolas	PROST Julien
RICHARD Céline	ROBYN Aurélie	ROUSSAS Corinne
VAUCHEY Aurore	SERRE Sylvie	TAILLANDIER Renaud
RUIZ Evelyne	IBERSIENE Soazig	MATTEI Magali
BERNARD Anne	FARKAS Alexandrine	HAJJI Dounia
VIRRIEUX Valentine		

ARTICLE 3 :

Dans le cadre de l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'Etat, délégation est accordée aux agents « gestionnaires », dont les noms suivent, relevant du centre de services partagés CHORUS, en fonction de leur habilitation, aux fins d'exécution dans CHORUS des décisions des prescripteurs et en particulier pour la saisie des demandes de paiement, des engagements juridiques, des engagements de tiers, des recettes non fiscales, de la comptabilité auxiliaire des immobilisations ainsi que de la certification du service fait :

Sur les Programmes 176, 152, 105, 161, 303, 724, 723, 216, 333, 148, 217, 232, 307 (titre II), 780 (Hors titre II)		
Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom
ABIDALLAH-FATAN Amira	ACCOLLA Karl	ALBERT Aurélien
ALLEGRO Esther	APELIAN Josiane	GORTARI Jennifer
BARUTEU Nicole	BENAKKA Souad	BREBANT Hervé
BELBACHIR Ammaria	ROUSSEAU Edwige	BIGOT Florian
BERNARD Anne	GNOJCZAK Anne-Marie	BIDIN David
BOYER Marie-Antoinette	BUTI Jacqueline	HADDOU Sabine
BREFEL Baotien	PROST Julien	PERRIER Emilie
CAILLOL Estelle	COQUET Adeline	DJERIBE Ida
CASELLA Marjorie	CHAURIS Josée-Laure	CUGUILLIERE Adeline
CERATI Julie	CIANCIO Christophe	CELENTANO Anne
DAHMANI Anissa	DEGEILH Isabelle	ROSET Francette
DEBREN Claudine	DIDONNA Joëlle	DENJEAN Alexandra
DEKHIL Farida	FERMIGIER Véronique	GARNIER Nathalie
DESPERIEZ Julien	DORMOIS Sonia	ETIENNE-GERMAN Hélène

DOUNA Sandy	DUMORTIEZ Céline	DINOT Anne-Marie
EUGENE Jean-Marc	RASOANARIVO Norosoa	GIRAUDO Sandrine
FAVROUL Anne Virginie	FORTE Monique	FOUILLAT Marisol
GABOURG Martiny	GALLARDO Karine	GALIBERT Véronique
GACONIER Sylvie	MENDONCA Sofia	MONGE Vanessa
GALIBERT Jean-Paul	GANGAI Solange	GRUET Sonia
GALLIANI Christine	TRUONG VAN Sylvie	SERRE Sylvie
GEORGE Christophe	MARCHITTO Déborah	MEIRONE Valérie
GNOJCZAK Anne-Marie	SANSAMAT Céline	TEISSEIRE Florence
HAMDI Anissa	ZAHRA Agnès	SAUREN Carole
HERNANDEZ Emmanuel	HOUDI Fatima	HESPEL Elodie
KADA-YAHYA Ezzedine	KWIECIEN Brigitte	KERLOCH Sandra
LAFAYE Olivier	LALLEMAND Bénédicte	SANCHO Emmanuelle
MANSARD Marie-Dominique	MAUREL Nadine	MARQUOIN-LAROUÏ Isabelle
MAZET Pascale	MARTINEZ Christiane	MEGUEDEM Frédérique
MESAS Amandine	MOGUER Laury	MENDONCA Sofia
MILITELLO Audrey	MOHAMED GALINA Nasrine	MTOURIKIZE Nailati
MOLINOS Patricia	MONTI Chantal	SALOMONE Fabien
MONETA-BILLARDELLO Cécile	MARCY Kimberley	LUCZAK Laurent
NATALE Virginie	NUYTTEN Yasmina	LUCIANAZ Valérie
OULION Tony	OTOTESS Laetitia	TRAIN Aurélie
PARODI Nathalie	CHARLOT Julie	ROUANET Régine
PERRIER Emilie	VALLEJO Geneviève	PEIGNE Sybille
PEYRE Guilhem	VUAILLET Sophie	PISTORESI Leslie
PLANTEL Laura	JEBALI Wafa	JOURDAN Lucienne
RIFFARD Elisabeth	BOUCHET Mickael	BOUDENAH Célia
RUGGIU Pierrette	LEVEILLE Virginie	LUCAS Julie
TAPON Mélissa	BAROZZI Elodie	BERLIN Arnaud
TROMBETTA Aline	PEYRAMAYOU Mickaël	PRUDHOMME Sandy
VAUCHEY Aurore	GIRAUDO Sandrine	

<p style="text-align: center;">TITRE SEPT : MISSIONS RELEVANT DU SGAMI de MARSEILLE (dépenses de personnel, frais de changements de résidence, frais médicaux).</p>

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Magali CHARBONNEAU, la délégation qui lui est consentie à l'article 1er sera exercée par Madame Céline BURES, conseiller d'administration de l'Intérieur et de l'outre-mer, directeur des ressources humaines, Monsieur Pierre MAGNARD, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle d'expertise et de services, Madame Manon IZQUIERDO, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle d'expertise et de services, Madame Annie MASSA, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle d'expertise et de services, Monsieur Marc-Olivier BORRY, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section des personnels actifs du pôle d'expertise et de services pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat et uniquement :

- pour le ministère 209, programmes 152, 216, 161, 176, 232, 307, 217 et 148,
- pour le ministère 258, programme 148, et
- pour le ministère 212, programme 333,
- en vue de la liquidation des dépenses de titre II hors PSOP et de la liquidation des frais de changement de résidence.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} sera exercée par Madame Céline BURES, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des ressources humaines, Madame Charlotte REVOL, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au directeur des ressources humaines, Madame Frédérique COLINI, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires médicales et sociales, et Madame Isabelle FAU, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau des affaires médicales et sociales pour la programmation, le pilotage des crédits relatifs aux frais médicaux et la constatation du service fait. Au titre de la Délégation territoriale de Toulouse, la délégation sera exercée par Madame Catherine FEUILLERAT, attachée d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires sociales et Madame Geneviève GRAPPIN, secrétaire administratif de classe supérieure, adjointe au chef du bureau des affaires sociales, pour la constatation du service fait.

ARTICLE 3 :

L'arrêté du 26 octobre 2017 est abrogé.

ARTICLE 4 :

L'adjoint à la secrétaire générale pour l'administration du ministère de l'intérieur sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 12 décembre 2017

La Secrétaire Générale de la Zone de
Défense et de Sécurité Sud

Magali CHARBONNEAU

Préfecture-Direction des collectivités locales, de l'utilité
publique et de l'environnement

13-2017-12-06-006

DECISION LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE
COMMISSAIRE ENQUETEUR
POUR LE DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE POUR L'ANNEE 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

Secrétariat de la commission départementale
chargée d'établir les listes d'aptitude aux fonctions
de commissaire enquêteur

Préfecture des Bouches du Rhône
Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique
de la concertation et de l'environnement

Dossier suivi par : Mme MESTRE
☎ 04.84.35.43.86

DECISION

LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUETEUR POUR LE DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE POUR L'ANNEE 2018

La commission chargée de l'établissement
de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur
dans le département des Bouches du Rhône

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-4, R.123-34 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2015 portant renouvellement de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans le département des Bouches du Rhône,

Vu le procès verbal de la commission précitée, qui s'est réunie les 08 et 09 novembre 2017 à la préfecture des Bouches du Rhône,

Considérant que ladite commission a vérifié que les postulants remplissent les conditions requises, a procédé à l'audition des candidats à l'inscription ou à la réinscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2018, a procédé à la révision annuelle de la liste pour s'assurer notamment que les commissaires enquêteurs inscrits remplissent toujours les conditions requises pour exercer leur mission en fonction notamment de leur compétence et de leur expérience, parmi les personnes qui manifestent un sens de l'intérêt général, un intérêt pour les préoccupations d'environnement, et témoignent de la capacité d'accomplir leur mission avec objectivité, impartialité et diligence,

DECIDE

Article 1 :

La liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département des Bouches du Rhône, au titre de l'année 2018, est arrêtée ainsi qu'il suit :

2018	Nom	Prénom	Titres – fonctions	Situat prof
1	ALEXANDRIAN	Daniel	Ingénieur civil des Forêts, consultant en environnement	retraité
2	ALLAIN	Frédéric	Ingénieur ENSPM – Officier armée terre – Ingénieur ICPE armées	retraité
3	ANASTASI	Robert	Ingénieur aménagement rural, éco-conseiller	en activité
4	ARBEZ	Jacques	Ingénieur ENSAM – Directeur département Environnement ORTEC	retraité
5	ASSAS	Nourdine	Géologue consultant	en activité
6	ATTEIA	Alain	Directeur établissement postal – Conciliateur de justice	retraité
7	AUBINEAU	Bernard	Urbaniste MEDDE	retraité
8	AUDIBERT	Maurice	Ingénieur chimiste et sûreté industrielle	retraité
9	AUTIER	Maurice	Ingénieur des Arts et Métiers	retraité
10	BAFFIE	Jean-Claude	Officier rédacteur Mandataire judiciaire près TI Marseille	retraité
11	BALEZ	Chantal	Educatrice spécialisée & éco-conseillère	retraité
12	BALLAN	Etienne	Enseignant sciences humaines – Sociologue	en activité
13	BANI	Gilles	Ingénieur aménagement et urbanisme Expert près CAA Marseille	en activité
14	BARNIER	Pierre	Ingénieur travaux publics	retraité
15	BAUCHET	Jean-Robert	Ingénieur général des ponts et chaussées honoraire	retraité
16	BELLANDI	Pierre-Noël	Chargé de mission DIREN, expert près CAA et TA Marseille	retraité
17	BERAUD	Daniel	Attaché territorial	retraité
18	BERTREUX	Gérard	Agent immobilier Aménageur Foncier	retraité
19	BLANCHET	Jean-Marie	Géomètre Expert Foncier D.P.L.G.	en activité
20	BONNABEL	Jacques	Directeur développement soutenable et climat CR-Paca	en activité
21	BOURDON	Jean-Marc	Ingénieur EDF/RTE	retraité
22	BOURGAREL	Vincent	Géomètre Expert	retraité
23	BRESSANGES née ROY	Elisabeth	Cadre la Poste	retraité
24	CAILLOL	Michel	Ingénieur hydraulicien	retraité
25	CARATINI	Serge	Architecte D.P.L.G.	en activité
26	CARRIAS-BOURGOIN	Fabienne	Ingénieur conseil QHE et DD	en activité
27	CASTIGLI	Luc	Géomètre expert, urbaniste	retraité
28	CASTIGLI	Vincent	Géomètre expert	En activité
29	CATTO	Claude	Contrôleur général de police honoraire	retraité
30	CAUHAPE née SOLATGES	Danielle	Administrateur MPM	retraité
31	CELIE	Bernard	Ingénieur génie chimique – Auditeur PETROINEOS Lavéra	en activité
32	CERRATO née BASSAL	Caroline	Ingénieur CPE Lyon, spécialisé en Environnement et Risques Industriels	en activité
33	CHALLEAT	Marc	Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts-Ingénieur agronome	Retraité
34	CHAROYAN	Brigitte	Expert foncier, agricole, immobilier et commercial	en activité
35	CHEVEREAU	Dominique	Docteur chimie physique (DIRECCTE, DREAL..)	retraité
36	CHIAVERINI	Ivan	Directeur d'administration centrale	retraité
37	CHINAL	Gérard	Ingénieur agronome	en activité
38	CHOPIN	Alain	Général de Gendarmerie	retraité
39	CICCARIELLO	Jean Claude	Chef de projet CEA Cadarache	retraité
40	CICCONARDI née DESPLANQUES	Catherine	Expert aménagement territoire & immobilier	en activité

41	COAT	Sophie	Formatrice consultante en Economie	en activité
42	COEN	Serge	Docteur physique et chimie organique	retraité
43	COLETTI	François	Professeur des Universités	retraité
44	COPPEY	Stéphane	Directeur développement & politiques territoriales	en activité
45	COSTA	Jean-Claude	Directeur de société	retraité
46	COURBIERE	Pierre	Ingénieur Inspecteur installations nucléaires	retraité
47	COURT	Maurice	Ingénieur TPE – Cadre DDE	retraité
48	COURT	Michel	Ingénieur Consultant en technologie et management de projet	retraité
49	CUTIN	Ernest	Colonel armée de terre	retraité
50	DALIGAUX	Jacques	Professeur agrégé géographie	en activité
51	DE GRELING	Robert	Ingénieur Arts et Métiers (ECAM) Exploitant Agricole	retraité
52	DELBECQUE	Nathalie	Notaire - Présidente société expertise audits immobiliers	en activité
53	DELVAS	Guy	Ingénieur mécanicien génie chimique	retraité
54	DEPOUX	Michel	Ingénieur environnement et risques industriels ARCELOR/MITTAL	retraité
55	DESCHAUX	Roger	Ingénieur général honoraire des ponts et chaussées	retraité
56	DHERS	Jean-Louis	DGS Mairie Marignane	retraité
57	DORGAL	Raoul	Ingénieur conseil en infrastructure bureau d'étude (T.G.E.) Expert près TA Marseille	en activité
58	DORMOY	Jean-Pierre	Colonel retraité armée de l'air Consultant patrimonial	retraité
59	DOUCE	Gilles	Ingénieur Directeur de société Environnement et développement durable	en activité
60	DUMARTIN	Bernard	Ancien directeur aménagement NEOLIA	retraité
61	FERRARA	Jean-Pierre	Technicien Défense Nationale	retraité
62	FONTANEL	Alain	Expert immobilier	en activité
63	FORTIN	Bertrand	Directeur Adjoint DDE 13	retraité
64	FRANCOIS	André	Ingénieur Télécommunication et aéronautique	Retraité
65	GALLAND	Pierre	Directeur des Douanes – Conciliateur de Justice CA Aix	retraité
66	GAROBY	Christian	Ingénieur Divisionnaire des TPE	retraité
67	GERMAIN	Marcel	Chargé de mission environnement raffinage Total	retraité
68	GIAVARINI	Alain	Gestionnaire public (base défense Istres-Salon)	retraité
69	GREGOIRE	André	Conseiller maître honoraire à la Cour des comptes	retraité
70	GUEDJ	Bernard	Cadre établissement financement collectivités locales Consultant développement local	retraité
71	GUERIN	Marc	Professeur de mécanique des Fluides, résistance et composition des matériaux à l'École de l'Air-Officier de l'Armée de l'air	Retraité
72	GUITARD	Joël	Ingénieur en pétrochimie Docteur es sciences physiques	retraité
73	HAON	Christian	Ingénieur Thermique et Mécanique Expert judiciaire C.A.	en activité
74	HAON	Pascal	Ingénieur INSA EURING Directeur technique bureau études (COFEX)	en activité
75	HECK	Maurice	Fonctionnaire LA POSTE	Retraité
76	HERUBEL née WAQUET	Brigitte	Attachée d'administration	retraité
77	HUARD	Marcel	Colonel de l'armée de terre	retraité
78	HUMBERT	David	Intervenant formateur technique	En activité
79	ISNARD	Jean-Marie	Commandant de police	retraité
80	JAIS	Georges	Responsable direction Banque du Développement Régional (Caisse d'Epargne)	retraité
81	JORDA	Luc	Ingénieur agronome	retraité
82	JULLIEN née DAVID	Maryvette	Directrice à CRCCI PACA	retraité
83	LABRIAUD	Gilles	Ingénieur EDF	retraité
84	LAGIER	Julien	Ingénieur EDF/GDF	retraité

85	LAYE	Pierre	Ingénieur urbaniste – fonctionnaire territorial	retraité
86	LE BASTART DE VILLENEUVE	Guénaël	Architecte Urbaniste Cadre supérieur honoraire Min Envirnt Chargé mission ITER	retraité
87	LE GOFF	Yann	Architecte DPLG	en activité
88	LEMERY	Pierre	Ingénieur constructions mécaniques et génie civil chargé mission SNCF	retraité
89	MAGNUS	Philippe	Expert Evalueur immobilier SG du Conseil Economique et Social PACA	en activité
90	MAHIEUX née BARNLOUD	Michelle	Inspecteur des Impôts	retraité
91	MAILLIAT	Alain	Ingénieur CEA Cadarache	retraité
92	MAILLOL	Jean-François	Ingénieur chimie	retraité
93	MAROGER	Daniel	Ingénieur en Chef territorial	retraité
94	MARTINI	Evelyne	Consultante conseil en communication, gestion ressources humaines Professeur ENTPE	en activité
95	MAZUY	Georges	Ingénieur divisionnaire des TPE	retraité
96	METHEL	Jean-Claude	Ingénieur ARKEMA Conseiller Prud'homal Martigues	retraité
97	MICHEL	Patrice	Responsable qualité environnement Dalkia	retraité
98	MICHEL	Jacques	Ingénieur chimie	en activité
99	MIDONIO	Gérard	Urbaniste	retraité
100	MILLAUD	Marc	Directeur SA HLM	retraité
101	MONTFORT	Christian	Ingénieur INSA	retraité
102	MONTREUIL	Philippe	Ingénieur Directeur de projet à RTE	retraité
103	MOUREU	Bernard	Ingénieur Géologue ENSPM	retraité
104	MOUTTE	André	Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées	retraité
105	MUSCATELLI	Jean-Claude	Professeur économie Proviseur	retraité
106	NICOLAS	Gabriel	Lieutenant-Colonel armée Terre	retraité
107	NISSE	Maurice	Professeur agrégé Génie Civil Géomètre Expert Foncier	retraité
108	PAGES née CLOUET	Cécile	Docteur en géographie de l'aménagement	sans activité
109	PAILLE	Marcel	Ingénieur DGS adjoint CA pays de Martigues	retraité
110	PARRACONE	Joannes	Conservateur des hypothèques Vaucluse	retraité
111	PARTIOT	Jean-Marie	Colonel de l'Armée de l'air Ingénieur aéronautique	retraité
112	PAULIAN	Dominique	Commissaire divisionnaire de police	retraité
113	PAUTROT	Philippe	Ingénieur Assistant sûreté sécurité environrnt CEA Cadarache Adj maire de Peyrolles	retraité
114	PEPE	Jean-Claude	Attaché min écologie Resp urba DDE Enseignant ENTE Aix	retraité
115	PERRIN	Jean Pierre	Cadre Région PACA	retraité
116	PERRIN	Francis	Technicien Spectrographiste en Fluorescence	retraité
117	PEZ	Max	Secrétaire général, Directeur mission locale de Marseille Conseiller Prud'hommes	retraité
118	PINGRENON	Jean-Luc	Attaché Principal Préfecture Directeur des affaires financières et juridique SGAP Marseille	retraité
119	PRIGENT	Yves	Expert foncier et immobilier honoraire Conciliateur de justice près CA Aix	retraité
120	PROST	Michel	Ingénieur Génie Civil	retraité
121	PUECH née BONNARD	Catherine	Ingénieur Urbaniste (bureau d'études)	en activité
122	RAYNAUD	Marcel	DRH EDF	retraité
123	REBOULIN	Jean Claude	Expert en développement local et aménagement du territoire	retraité
124	RECEVEUR	Joseph	Directeur étabt social (médico-éducatif)	retraité
125	RENARD	Daniel	Ingénieur Topographe Européen Géomètre expert foncier	en activité
126	RENAULT née PREDON	Anne	Fonction publique – Urbanisme et Environnement	activité
127	RESCH	François	Ingénieur génie civil – Professeur Emérite Université Toulon	retraité

128	RETUR	Jacques	Enseignant économie et gestion	en activité
129	REYNE	Ernest	Licence sciences économiques Chef de service DGFIP	retraité
130	RICHARD	Michel	Géomètre Expert	en activité
131	RIZO	José	Ingénieur Centrale – EDF thermique/nucléaire	retraité
132	SARI	Jean-Claude	Professeur Honoraire Fac Pharmacie Marseille	retraité
133	SAFFON	Yvan	Huissier de justice	retraité
134	SALOMON née CUETO	Monique	Ingénieur conseil, adjointe maire Bouc Bel Air	retraité
135	SANTAMARIA	Guy	DGS FPT	retraité
136	SCHMIDT	Didier	Consultant Qualité Environnement	en activité
137	SCHMIDT	Christian	Ingénieur voirie mairie Arles	retraité
138	SEIMANDI	Georges	Directeur de projets GRT Gaz	en activité
139	SENEGAS	Philippe	Inspecteur général environnement	retraité
140	SIEGEL	Jean-Louis	Cadre supérieur SNCF	Retraité
141	SOLAGES	Serge	Ingénieur géologue Dr hydrogéologie Dir BRGM PACA	retraité
142	STACHO	Paul	Ingénieur urbanisme	retraité
143	TAGLIASCO	Claude	Ingénieur HSE et Etudes et Risques industriels	retraité
144	TASSY	Franc	Gérant société conseil en relations publiques et communication	en activité
145	TAXY	Claude	Gérant de société	en activité
146	TORD	Christian	Ingénieur divisionnaire industrie et mines (DRIRE & ASN)	retraité
147	TOSO	Jean-Louis	Ingénieur conseil à l'AFPA	retraité
148	TRABIS	Michel	Commandant de police	retraité
149	VAGUE	Thierry	Ingénieur de travaux	Retraité
150	VALLAURI	Jean-Pierre	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie des Mines	retraité
151	VARRET	Robert	Urbaniste	retraité
152	VELEMIR née CANTARELLA	Denise	Chef service adjoint Pôle Emploi Paca	retraité
153	VERNAZ	Robert	Ingénieur civil IPF	retraité
154	VERNAZ	Jacques	Ingénieur civil IPF	retraité
155	VIDAL	Bertrand	Architecte DPLG Ingénieur Chef Région PACA Dir Lycées	en activité
156	VIGNY	Charles	Ingénieur Ponts & Chaussées	retraité

Article 2 :

La liste mentionnant les noms et qualités des inscrits est publiée au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture des Bouches du Rhône. Elle peut également être consultée à la préfecture des Bouches du Rhône ainsi qu'au greffe du tribunal administratif.

Article 3 :

Conformément à l'article R.123-41 du code de l'environnement, les commissaires enquêteurs ne peuvent être maintenus sur la liste départementale d'aptitude plus de quatre ans sans présenter une nouvelle demande.

Les demandes d'inscription ou de réinscription, sur la liste départementale d'aptitude pour l'année 2019 devront être adressées avant le 1^{er} septembre 2018, accompagnées de toutes les pièces exigées par l'article D.123-40 du code de l'environnement, par lettre recommandée avec avis de réception postal à la préfecture des Bouches du Rhône (*Direction des collectivités locales, de l'utilité publique et de l'environnement, bureau de l'utilité publique, de la concertation et de l'environnement, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20*), par le postulant qui a sa résidence principale, ou sa résidence administrative s'il s'agit d'un fonctionnaire ou d'un agent public en activité, dans le département des Bouches du Rhône.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 :

Le Président du tribunal administratif de Marseille et le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches du Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches du Rhône, et qui sera adressée aux membres de la commission départementale ainsi qu'à chacun des commissaires enquêteurs inscrits.

Fait à Marseille, le 06 décembre 2017

Le 1er Vice-Président
SIGNE
GUY FEDOU